Le prédateur et le coopérateur

L'idéologie ultra-libérale du chacun-pour-soi ravage les formes collectives de vie et de travail. Comment se soustraire à son emprise et refonder la démocratie dans l'espace économique et politique? Pour certains, cela passe par des innovations entrepreneuriales audacieuses, issues de « recherchesactions » de terrain. Ces innovations répondent à des besoins spécifiques non pris en compte, proposent des solutions à la précarisation des parcours professionnels, mêlant autonomie et sécurité. Même s'ils peuvent déconcerter, ces projets ont une réelle dimension politique. Il est bon de les suivre et de les étudier de près, sans a priori mais aussi sans naïveté car, naturellement, le chemin de l'Enfer ultra-libéral est pavé de bonnes inventions.

La gestion de la crise financière de 2008 par les gouvernements, notamment ceux de la Zone Euro, a consisté à sauver des banques insolvables en s'endettant à leur place... auprès d'elles. Depuis lors, jugés « trop dépensiers », les Etats s'échinent à rembourser ces drôles de créances, en vidant méthodiquement les budgets publics¹.

Ces choix politiques précipitent notamment le démantèlement des mécanismes collectifs de sécurité sociale, conçus après 1945. Désormais, qu'il s'agisse de soins de santé, d'assurance chômage ou de pension, place aux « comptes » ou aux « droits rechargeables » *individuels*. A chacun de se constituer son capital, alimenté en « cash » ou en « points », au prorata de ses seules rémunérations².

Ce modèle tend vers une règle simple et sans appel : sans emploi, point de droit(s). En conséquence, dans nos économies réputées avancées, le marché de l'emploi devient le lieu de toutes les rivalités et de toutes les violences : une arène surpeuplée où se joue le présent mais aussi l'avenir de chacun... Chacun pour soi, bien entendu, conformément au projet ultra-libéral et à son idéal d'*Homo* Œconomicus, uniquement préoccupé de maximiser ses gains.

EXTENSION DU DOMAINE DE L'IMPUISSANCE

Avec ou sans emploi, l'individu se retrouve donc isolé, fragilisé de toutes parts. Dans ce contexte anxiogène, plus rien ne s'oppose à une dérégulation accélérée des pratiques d'embauche et de travail. Avec le concours et la bénédiction de l'Etat, dans une quête sans fin de l'avantage compétitif et/ou de la marge budgétaire, les contrats atypiques et précaires se multiplient, l'intermittence se généralise, les carrières discontinues deviennent la règle.



I En Belgique, la situation se complique du fait d'une réforme institutionnelle de grande ampleur, votée au cœur même de la crise économique : la Sixième réforme de l'Etat. Celle-ci modifie en profondeur le fonctionnement et les ressources des Régions et Communautés, annonçant d'autres ajustements budgétaires, potentiellement douloureux.

² Par exemple, le récent Accord de Gouvernement belge prévoit de mettre en place un « compte carrière » qui permette aux travailleurs d'accumuler du temps et/ou une rémunération [qu'ils pourront ensuite utiliser] pour interrompre temporairement leur carrière, pour assurer la transition entre deux emplois (en complément de l'allocation de chômage), ou pour compléter leur pension légale. (Accord de Gouvernement, 9 octobre 2014, p. 11.)

Sur le concept de droits rechargeables, voir la règle du même nom, introduite dans l'assurance-chômage française en octobre 2014 (et récemment modifiée) : http://www.unedic.org/nouvelle-convention/droits-rechargeables

On assiste alors à la résurgence de relations qu'on pourrait qualifier de *féodales*, au sens où une des parties est concrètement inféodée à l'autre : le salarié précaire à ses employeurs, le chômeur à son organisme de contrôle, et le travailleur indépendant à... lui-même, dans une logique d'(auto)-exploitation féroce et désespérée.

Bien que les discours et les représentations classiques les opposent, bien que chacun persiste à voir dans l'autre un privilégié qui s'ignore, chômeurs, salariés modestes et petits indépendants finissent par constituer un seul et même « précariat ». Tous partagent la même insécurité, les mêmes peurs (du manque d'argent, du déclassement)... et finalement la même impuissance.

PRÉCAIRES DE TOUS LES PAYS...

Comment reprendre la main ? Comment se soustraire à cet ordre utra-libéral mortifère, sans verser dans un ordre collectiviste ? Peut-on concevoir un dépassement de ces deux systèmes, où les valeurs d'autonomie et de sécurité ne seraient plus contradictoires, et où seraient restaurées des pratiques démocratiques dignes de ce nom ?

Car c'est bien la démocratie (économique et politique) qui constitue aujourd'hui l'enjeu central. Pas seulement pour conserver le droit d'élire ponctuellement un dirigeant plutôt qu'un autre... Pas davantage pour se complaire dans des activités participatives de pacotille. Mais pour revendiquer sa part dans les prises de décisions qui engagent la société dont on fait partie, et assumer sa part de responsabilité quant aux conséquences de ses décisions.

Or cette reconquête démocratique est en panne. Dans l'espace social comme dans l'entreprise, les précaires ne parviennent pas à s'unir, loin s'en faut. Cela tient entre autres à la persistance de vieux clivages (dont celui entre salariés et entrepreneurs), à l'inertie de grands corps constitués (dont les fédérations patronales et les syndicats), ainsi qu'à la fragmentation du précariat (chacun luttant d'abord sur son terrain).

Quant à l'émergence de plusieurs collectifs et mouvements dits citoyens, par ailleurs dynamiques et inventifs, elle reste pour l'instant sans effet, du moins chez nous : la colère gronde, les analyses foisonnent... mais les victoires concrètes se font attendre.

UNE "RECHERCHE-ACTION"

Cela fait dire à certains que l'on fait fausse route en s'attachant à ce qui a été perdu, en s'acharnant par exemple à défendre les derniers vestiges d'un mode de production et d'un modèle de sécurité sociale dépassés : « Les réponses collectives élaborées au XIX^e siècle, les syndicats, la protection sociale liée au salariat, ne sont plus adaptées au contexte, ne sont plus à même de protéger des personnes qui sortent du cadre du salariat continu. »³

Dans cette perspective, la restauration de la démocratie économique et de la sécurité sociale (pour commencer par elles) doit emprunter d'autres voies. Il s'agit toujours de réinventer « un certain modèle de l'agir collectif »⁴, mais en utilisant de manière pragmatique le cadre en place : les solutions émergent alors d'expériences menées à l'intérieur même de ce cadre, en suivant « une méthode essentielle aux expériences d'économie sociale : la recherche-action ».⁵

Ainsi, quand certains acteurs de terrain ont des besoins spécifiques qui ne sont pas (ou plus) rencontrés par les dispositifs légaux, il arrive qu'ils développent des initiatives novatrices. Celles-ci peuvent



³ LA MANUFACTURE COOPERATIVE, Faire société : le choix des coopératives, 2014, p. 27.

⁴ Faire société, p. 159

⁵ Faire société, p. 18.

prendre une place importante dans le paysage institutionnel, précisément parce qu'elles répondent à une demande jusque-là ignorée. Dans le meilleur des cas, l'innovation renouvelle les représentations de ce qui est possible. Parfois même, elle modifie en retour le contexte initial, y compris sur le plan réglementaire ou juridique.

En Belgique, par exemple, plusieurs obligations légales et administratives constituaient un casse-tête pour les artistes intermittents. Cela a conduit des entrepreneurs innovants à créer un service de gestion des prestations artistiques au sein d'une structure inédite : SMart. Celle-ci a contribué à faciliter puis à améliorer la couverture sociale des artistes, avant de s'imposer comme un véhicule incontournable pour les intermittents de différents secteurs.

Au fil d'une recherche-action à rebondissements, non sans frictions avec d'autres acteurs, le « modèle-SMart » n'a pas seulement prospéré financièrement : il a contribué à documenter une situation critique et à la faire évoluer, en Belgique et en Europe.

VERS L'ENTREPRISE PARTAGÉE

C'est un chemin semblable qu'a suivi, en France, le modèle des « Coopératives d'Activités et d'Emploi », formalisé sous l'impulsion d'Elisabeth Bost, une spécialiste de l'accompagnement à la création d'entreprise.⁶

Dès le milieu des années '70, celle-ci observe : dans un contexte de crise économique, « présentés et fortement promus comme LA solution au chômage de masse, les dispositifs d'aide à la création d'entreprise individuelle se succèdent. »⁷ C'est l'époque où Raymond Barre, alors Premier ministre, lance aux chômeurs : « Si vous ne trouvez pas d'emploi, créez-le! »⁸ Trente-cinq ans plus tard, gratifiés d'un tout nouveau statut d' « auto-entrepreneurs »... les mêmes chômeurs — ou leurs enfants — entendront les mêmes discours.

Bost cesse d'y croire très vite. Pour elle, il est clair que « le seul effet à court terme perceptible et souhaité par les pouvoirs publics est la baisse du taux de chômage, en lien avec le nombre de création d'entreprises individuelles. » Et peu importe si cette politique a des conséquences désastreuses pour bon nombre des « chômeurs-créateurs », qui se laissent convaincre, engagent leur patrimoine personnel pour obtenir un prêt, leur business-plan en poche... et se retrouvent finalement en faillite, sans ressource et privés de droits sociaux !

A rebours de tous les discours dominants, Bost s'aperçoit aussi que beaucoup de ces apprentisentrepreneurs ne rêvent absolument pas de créer une société qui leur appartient : « [lls] n'aspirent pas à devenir patron, [mais veulent avant tout] créer une activité basée sur leur savoir- faire, leur talent, et pouvoir en vivre. »¹⁰

D'où l'idée de rompre avec l'accompagnement à la création d'entreprise individuelle, pour concevoir une sorte de couveuse d'entreprises améliorée : cesser de former des entrepreneurs solitaires en série, pour permettre à des porteurs de projets d'apprendre à entreprendre au sein d'une structure solide, qu'ils pourront ensuite rejoindre, faire vivre et évoluer ensemble : une « entreprise partagée ».



⁶ Lire Elisabeth BOST, Aux entreprenants associés. La coopérative d'activités et d'emploi, Ed. REPAS, 2011.

⁷ E. BOST, p. 9. — C'est moi qui souligne.

⁸ E. BOST, p. 72.

⁹ E. BOST, p. 9.

¹⁰ E. BOST, p. 87.

ENTREPRENEUR-SALARIÉ-COOPÉRATEUR

La longue recherche-action d'Elisabeth Bost aboutit en 1995 à la création de la première Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE). Vingt ans plus tard, le modèle a largement essaimé¹¹... et la recherche-action se poursuit : regroupées au sein du réseau « Coopérer pour entreprendre », de nombreuses CAE — certaines de grande taille, comme Oxalis ou Coopaname — continuent d'explorer cette alternative à la création d'entreprise individuelle et au marché de l'emploi.

Car la principale originalité d'une CAE tient au fait qu'elle permet d'exercer n'importe quelle activité sous le statut d' « entrepreneur-salarié ». Concrètement, au sein d'une telle structure, chaque porteur de projets crée et apprend à gérer en toute autonomie son activité, comme un authentique entrepreneur indépendant. Il facture sa prestation au nom de la société, comme si c'était la sienne... et celle-ci lui restitue une fraction des sommes facturées sous forme de salaire, comme un employeur classique.

Alors que deux autres fractions rétribuent les services de la CAE et alimentent ses fonds propres (les réserves impartageables), une dernière constitue les dividendes versés aux coopérateurs. Parmi ces coopérateurs se trouve généralement... le porteur de projets lui-même. Dans ce cas, la même personne est donc à la fois entrepreneur autonome, coopérateur et salarié de la CAE !¹²

Une autre spécificité de la CAE est que les entrepreneurs qui s'y trouvent rassemblés sont actifs dans des secteurs extrêmement variés. Cela favorise entre eux diverses collaborations, nourries aussi par leurs rapports réguliers de co-dirigeants de la société. En effet, le choix de constituer l'entreprise en coopérative a d'importantes implications en matière de gouvernance : si chaque coopérateur contribue au capital par un apport financier, le volume de cet apport n'a pas d'influence lors des votes. Ceux-ci sont tous régis par le principe « une personne = une voix ».

La production de la société est donc gérée de manière collective, par délibération entre égaux : tout le contraire d'une gouvernance actionnariale, où chaque investisseur dispose d'un nombre de voix proportionnel à son portefeuille de titres.

UNE ALCHIMIE SUBTILE

Comme on le voit à partir de ces deux exemples, les innovations que proposent des structures comme SMart ou les Coopératives d'Activités et d'Emploi ont une dimension économique, sociale, mais aussi politique. Elles modifient l'espace commun dans ces trois dimensions, facilitant l'existence de nombreux acteurs, individuels ou collectifs. En particulier, les CAE, qui recourent à un modèle coopératif profondément ancré dans l'histoire ouvrière, réactivent une mémoire féconde : par exemple, celle de transitions démocratiques réussies, au sein de nombreuses entreprises occupées par leurs travailleurs et/ou reprises en autogestion.

Pour autant, ces initiatives constituent-elles l'alpha et l'omega de l'innovation politique et sociale ? Evidemment non. D'une part, l'histoire des CAE montre qu'aucune structure de ce type, même inscrite dans l'économie sociale, même coopérative, n'est à l'abri d'une récupération. Et dès lors que, depuis peu, l'Union Européenne elle-même se met à subsidier l'économie sociale¹³, on peut s'attendre à une certaine instrumentalisation du secteur par des acteurs opportunistes.

¹³ Voir le cahier conçu par Pour la solidarité et SMart, Economie sociale, secteur culturel et créatif. Vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie, Bruxelles, mai 2015.





II II s'exporte en Belgique dès 1999, moyennant certaines adaptations. Voir l'article très complet de F. KONSTANTATOS, Les coopératives d'activité, SAW-B, août 2012.

¹² Pour une description détaillée du fonctionnement d'une CAE, voir F. KONSTANTATOS, Op cit.

D'autre part, un modèle de société commerciale (ce que reste une coopérative) n'est pas, quoi qu'on en dise, un modèle de société. Toute entreprise ayant développé une structure innovante peut être tentée de prospérer à l'ombre de cette structure, en cultivant l'entre-soi, sans plus s'interroger sur la part de la société qui n'a pas accès à la structure et est exclue de son fonds de commerce. Œuvrer pour la démocratie ne se réduit pas à développer des outils ingénieux pour des entrepreneurs avisés, fussent-ils animés d'un sens aigu du collectif. 14

En somme, l'urgence reste de sortir de l'idéologie du chacun-pour-soi. Pour y parvenir, certains continueront d'emprunter la voie de la mobilisation politique traditionnelle. D'autres préfèreront porter des innovations entrepreneuriales audacieuses issues de «recherches-actions» menées sur le terrain. Les deux options ont leur pertinence. Elles ne s'opposent d'ailleurs pas, et les partisans de l'une ont certainement beaucoup à apprendre des partisans de l'autre. Au fond, dissoudre la compétition dans la coopération relève et relèvera toujours d'une alchimie subtile. Toute personne lucide en conviendra pour finir : le prédateur et le coopérateur cohabitent à tout moment, en chacun de nous.

STEVE BOTTACIN

Juin 2015

SOURCES ET RESSOURCES

Elisabeth BOST, Aux entreprenants associés. La coopérative d'activités et d'emploi, Ed. Repas, Valence, 2011.

LA MANUFACTURE COOPERATIVE, Faire société : le choix des coopératives, Ed. du Croquant, Bellecombe-en-B., avril 2014

Frédérique KONSTANTATOS, Les coopératives d'activité, SAW-B, Analyse, août 2012.

Marie-Christine BUREAU et Antonella CORSANI, Les coopératives d'activité et d'emploi : pratiques d'innovation institutionnelle, Revue Française de Socio-Economie, Ed. La Découverte, 2015.

POUR LA SOLIDARITE et SMART, Economie sociale, secteur culturel et créatif. Vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie, PLS, cahier n°34, mai 2015.

Carmelo VIRONE, Le Comptoir : le pouvoir du collectif, APMC-SmartBe, Analyse, janvier 2013.

V. BARTHOLOME, P. BOSMANS et al., Coopérative : mode d'emploi, Febecoop, 2012.

Willy HANSON, 2012: une année internationale des coopératives en demi-teinte en Belgique, IHOES

Seraing, Analyse n° 106, décembre 2012

FRIOT, Emanciper le travail. Entretiens avec Patrick Zech, La Dispute, 2014.

¹⁴ A cet égard, la réflexion sur le revenu de base et le salaire à vie pour tous, découplés de toute activité professionnelle, peut apparaître comme un chantier beaucoup plus novateur en matière de refondation démocratique.

